



AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage (**pendant 15 jours**) à la maison communale que ;

la SA ANTARGAZ LUXEMBOURG a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'une citerne à gaz aérienne à Troisvierges, 3 rue de Drinklange, pour le compte de la SARL GMT FOOD.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2025/3787/168**.

Troisvierges, le 13 janvier 2026
le bourgmestre, pour le secrétaire
signé Edy MERTENS,

Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 13 janvier 2026
le bourgmestre pour le secrétaire
signé Edy Mertens

(à enlever le 29 janvier 2026)